

DELIBERATION N° 96/04-02 - RETROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT "LE PRE CHAUDEAU"

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée de la demande de la S.C.I. "Le Pré Chaudeau", de rétrocéder à la Commune les voies et réseaux du lotissement "Le Pré Chaudeau".

Vu l'avis favorable du District Urbain, en date du 9 Août 1995, concernant l'intégration dans le domaine public des réseaux A.E.P. et assainissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur GIRARD, Maire de FLEVILLE-dt-NANCY, en qualité de commissaire enquêteur,
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures de publicité nécessaires, conformément aux textes en vigueur et de fixer les modalités d'enquête par arrêté municipal.